



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240411-D2024_38_SI-AR

DECISION 2024-38

Vu le Code de la propriété intellectuelle,

Vu la délibération n° 13 du Conseil Communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant la création d'un jeu de piste extérieur intitulé « Le Roi est mort » à Rodemack à la demande de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant la nécessité de procéder à la cession des droits d'auteurs du créateur sur ce jeu d'« Escape Game » pour permettre son exploitation par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs dans le respect des dispositions du Code de la propriété intellectuelle,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

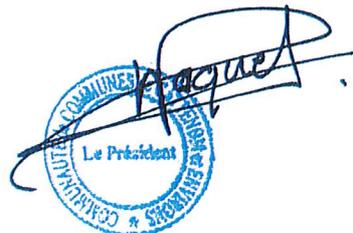
Un contrat de cession de droits d'auteur est conclu avec le créateur du jeu d'extérieur « Le Roi est mort » à Rodemack pour permettre son exploitation par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

Article 2 :

La présente décision qui est inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 11 avril 2024

Le Président
Michel PAQUET



Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 06 AOUT 2024